



**Ensemble Scolaire Privé SAINT-MICHEL**  
**Chartreuse de Bosserville**  
**54510 ART-SUR-MEURTHE**  
**☎ : 03.83.33.40.00**  
**[saint.michel@bosserville.com](mailto:saint.michel@bosserville.com)**

**Lettre circulaire concernant  
la rentrée scolaire 2018  
des classes de préparation au  
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR  
et le déroulement du premier semestre 2018/2019**

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire de septembre 2018 se déroulera à l'Ensemble Scolaire Privé Saint-Michel, conformément aux dispositions décrites dans cette lettre circulaire.

**1 - RENTREE**

**La rentrée des classes a lieu pour tous les étudiants de BTS F.E.D. (Fluides Energie Domotique) et de BTS ELEC (Electrotechnique) dans les conditions ci-dessous :**

- **1<sup>ère</sup> année BTS : Lundi 3 septembre 2018 à 13h30 précises**
- **2<sup>ème</sup> année BTS : Mardi 4 septembre 2018 à 8h40 précises**

Les étudiants ayant réservé une chambre au sein de la Chartreuse pourront en prendre possession et s'y installer

- **1<sup>ère</sup> année BTS : Lundi 3 septembre matin.**
- **2<sup>ème</sup> année BTS : Lundi 3 septembre après midi**

L'accueil le jour de la rentrée est fait par le professeur principal de la classe. Tous les renseignements seront donnés par cette personne, relayée par les professeurs de la section, tout le long de la journée de rentrée.

Vous accédez au lieu de rassemblement en contournant le bâtiment de façade par la gauche, des panneaux d'affichages indiqueront les classes, l'appel commencera à 13h30 précises.

La qualité de demi-pensionnaire implique une présence strictement obligatoire entre l'heure de début des classes le matin et l'achèvement de celles-ci le soir, quel que soit l'âge de l'étudiant.

## 2 – STATUT ETUDIANT. : Sécurité Sociale Etudiante - Bourses des Etudiants

Le fait de poursuivre des études Post Bac implique d'acquérir le statut d'étudiant.

### Sécurité Sociale Etudiante et Complémentaire Santé :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le projet de loi relatif à l'orientation et la réussite des étudiants modifie les règles existantes. En conséquence, l'affiliation annuelle à la sécurité sociale étudiante est supprimée.

Dés le 1<sup>er</sup> septembre 2018, les nouveaux étudiants entrants dans l'enseignement supérieur restent rattachés à leur caisse « Sécurité Sociale » parentale.

Les étudiants en 2017/2018, gérés par une caisse étudiante de Sécurité Sociale restent rattachés gratuitement à cette même caisse pour l'année 2018/2019. Ils ne peuvent pas changer de régime pour revenir au régime général par anticipation de la mise en œuvre de la réforme.

Les mutuelles Etudiants proposent toujours la couverture « **Complémentaire Santé** » (rôle de mutuelles) mais dans la plupart des cas les mutuelles des parents continuent d'assurer les étudiants durant les études supérieures. A vérifier auprès des organismes respectifs.

### Etudiants Boursiers : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Les demandes de bourses étudiantes doivent être faites par les étudiants uniquement par internet sur le portail de la vie étudiante.

Chaque étudiant doit suivre l'évolution de son dossier sur le site.

Les étudiants boursiers transmettent spontanément à la rentrée au secrétariat, l'attestation annuelle de notification d'attribution de bourses.

Cette attestation d'attribution est validée par l'établissement et envoyée à l'organisme payeur afin de déclencher les versements mensuels.

Attention pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année ou les redoublants ; il n'y a pas de reconduction automatique de l'attribution de ces bourses : chaque année au printemps, les étudiants doivent refaire une nouvelle demande d'attribution.

## 3 – SORTIES ET CONGES

### TOUSSAINT :

**du vendredi 19 octobre 2018 après les cours**

**au mardi 6 novembre 2018 matin**

**lundi 5 novembre : pas classe (journée des communautés)**

### NOEL :

**du vendredi 21 décembre 2018 après les cours**

**au lundi 7 janvier 2019 matin**

#### **4 - REUNION ENTRE PARENTS ET PROFESSEURS**

Tous les parents sont invités à noter avec soin la date à laquelle se dérouleront les prochaines réunions.

– La réunion d'information aux parents des classes de BTS FED et ELEC aura lieu :

**le vendredi 30 novembre 2018 à 17 h 00.**

*Au cours de cette réunion, les parents pourront :*

- Poser toutes les questions d'ordre administratif et pédagogique susceptibles de les éclairer à propos de la scolarité de leur fils ou fille à Bosserville.
- Faire un bilan avec les professeurs et éducateurs.
- Etudier avec ses professeurs et éducateurs tous les moyens appropriés à résoudre les problèmes du moment.

Nous souhaitons que ces réunions soient l'occasion de fructueux contacts et espérons bien sûr la présence de tous.

#### **5 - DISCIPLINE GENERALE**

L'ordre général ne peut résulter que de la volonté de chacun de respecter la règle établie pour le bien du plus grand nombre.

Nous invitons tous les parents ou responsables de l'étudiant à relire notre règlement et à se rappeler, le cas échéant, qu'ils se sont engagés à le respecter dans toutes ses clauses.

**Monsieur Etienne MALUS,**

**Conseiller d'Education des classes de Premières – Terminales BAC PRO et BTS :**

**Tél Bureau : 03 83 33 40 57 ou 06 84 07 95 75**

**Adresse de messagerie : [e.malus@bosserville.com](mailto:e.malus@bosserville.com)**

**Le règlement s'applique de la même façon  
à tous les élèves ou étudiants quel que soit leur âge.**

## - FORMATION EN ENTREPRISE

Des stages en entreprise sont obligatoires.

### **BTS F.E.D.** :

**1<sup>ère</sup> année :** du lundi 13 mai 2019 au vendredi 5 juillet 2019

**2<sup>ème</sup> année :** Pas de stage en 2<sup>ème</sup> année

### **BTS ELEC** :

**1<sup>ère</sup> année :** du lundi 11 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019

**2<sup>ème</sup> année :** du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019

**Durant les périodes de cours au lycée**, les étudiants bénéficient des mêmes vacances scolaires que les autres élèves de l'établissement.

**Durant les périodes de stage en entreprise**, les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'entreprise dans laquelle ils sont accueillis. Ils ne bénéficient donc pas des congés scolaires, que ceux-ci soient officiels ou occasionnels, et ne peuvent en aucune façon se prévaloir des habitudes scolaires.

Les étudiants devant accomplir un stage doivent rechercher par eux-mêmes une entreprise susceptible de les accueillir en formation, ceci dans le but de trouver un accueil le plus conforme possible à leur attente, en particulier en ce qui concerne les facilités de déplacement. Il convient donc de ne pas attendre les dernières semaines de classe pour commencer à chercher. Dans le cas où aucune solution n'aura été trouvée, le lycée facilitera les recherches de façon à engager des démarches vers quelques entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires. Aucune discussion ne pourra, dès lors, être acceptée quant au choix de l'entreprise suggéré par le lycée.

## 7 - RECEPTIONS DE MESSAGES, TELEPHONES PORTABLES

Les téléphones portables peuvent être détenus par les élèves mais ils seront obligatoirement éteints pendant les cours.

Seule tolérance, les élèves pourront les utiliser et téléphoner uniquement pendant les récréations. En cas d'usage illicite, le téléphone sera confisqué.

## 8 - PASTORALE

Les activités sont proposées par voie d'affichage. Tous les jeunes et moins jeunes intéressés sont invités à se faire connaître dès le début de l'année. Une équipe est prête à répondre aux jeunes, sur toutes les questions de l'ordre de la foi chrétienne. Le moment privilégié est celui de la récréation du repas de midi, toutes sortes d'activités sont proposées comme le soutien à des œuvres humanitaires, les préparations liturgiques de l'année, etc....

3 célébrations sont prévues, les dates seront fixées à la rentrée :

*Célébration de rentrée - Célébration de Noël - Célébration Pascale*

Lieu de rassemblement à La Chapelle

## 9 – EN CAS D’ACCIDENT

Nous vous rappelons qu’en cas d’accident dans le lycée ou sur les trajets, la prise en charge est faite en référence à la législation du travail, une déclaration rédigée en bonne et due forme est réalisée dès que le cas est sérieux, c’est une garantie de la suite donnée par les organismes sociaux. Une assurance spécifique au statut d’étudiant doit absolument être contractée, surtout dans le cas où votre responsabilité civile devrait être engagée.

## 10 – AUTOMOBILES et TRANSPORTS SCOLAIRES

Le lycée fait affréter des autobus destinés au transport scolaire des élèves et des étudiants. Les horaires sont bien adaptés à l’établissement.

Nous vous prions donc d’utiliser les transports en commun plutôt que des véhicules particuliers. Les étudiants qui seraient obligés d’utiliser une automobile pour des raisons de mauvaise desserte par les transports en commun sont priés de se faire connaître auprès de Monsieur le Directeur des Services. Le stationnement des véhicules des étudiants est possible dans l’enceinte de l’établissement sur autorisation.

## 11 – T A R I F S

Applicables à compter de la rentrée de septembre 2018, ils sont susceptibles de révision en cours d’année scolaire.

Possibilité de régler en plusieurs fois les frais de scolarité sur les mois de septembre à décembre uniquement.

TARIF des classes de 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année des **BTS FED et ELEC** :

	Frais de scolarité
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>1175 €</b>

**Le repas de midi est au prix de 5.00€.**

**Paiement par un système de carte repas à créditer par avance auprès de la comptabilité.** Les modalités pratiques seront données à la rentrée.

A Bosserville, le 12 juillet 2018  
François LANDOIS